



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025 M57 COMMUNE DE BAULAY

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 070-217000561-20250411-DCM202512-DE

Sommaire :

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

III. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

IV. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Annexe : extrait du CGCT

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Principaux ratios

Source INSEE : Population totale au 1^{er} janvier 2025 : 324 2024 (320) - 2023 (318)
Population Municipale : 323
Population Comptée à part : 1

Données Socio-démographiques	commune	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Base de données dgfp 2023 :				
Population Légale	318			
Nbre foyers fiscaux	187			
Part des foyers non imposables	67.4 %	55.6 %	51.7 %	55.8 %
Revenu fiscal moyen par foyer	21 255	26 358	29 287	27 700

Données économiques	commune	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Nbre de logements imposés TH	180			
Dont résidence secondaire	10.6 %	9.5 %	14.5 %	18.8 %
% de locaux d'habitation ordinaires Taxe Foncière	98.5 %	88 %	87 %	85.8 %
% locaux d'habitation à caractère social	0.3 %	0.3 %	0.3 %	0.3 %
% locaux à usage professionnel et commercial	1.2 %	6.5 %	7.3 %	7.1 %
Nbre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises au profit du GFP	3	12	15	16

II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le budget d'une collectivité territoriale doit être voté à l'équilibre pour chaque section.

PRÉVISIONNEL BUDGET 2025			
DEPENSES CUMULÉES	473 796.26 €	RECETTES CUMULÉES	473 796.26 €
FONCTIONNEMENT	358 977.89 €	FONCTIONNEMENT	358 977.89 €
INVESTISSEMENT	114 818.37 €	INVESTISSEMENT	114 818.37 €
Pour mémoire : PRÉVISIONNEL BUDGET 2024			
DEPENSES CUMULÉES	602 975.09 €	RECETTES CUMULÉES	602 975.09 €
FONCTIONNEMENT	399 417.96 €	FONCTIONNEMENT	399 417.96 €
INVESTISSEMENT	203 557.13 €	INVESTISSEMENT	203 557.13 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes

DEPENSES	PRÉVISIONS 2025	Réalisé 2024	RECETTES	2025	2024
Dépenses courantes	170 241.57 €	99 595.38 €	Excédent brut reporté	125 524.89 €	157 660.96 €
Dépenses de personnel	55 540 €	49 712.92 €	Recettes des services	51 685 €	52 710.32 €
Autres dépenses de gestion courante	36 775 €	32 935.40 €	Fiscalité Impôts taxes	86 004 €	85 806.18 €
Dépenses financières Intérêts Emprunts	2600 €	3 045.07 €	Dotations et participations	70 994 €	67 377.72 €
Dotations provisions semi budgétaires	6 740 €	922.44 €	Autres recettes de gestion courante	24 400 €	30 274.68 €
Alloc Comp.	38 274 €	38 274 €	Recettes exceptionnelles	50 €	87.00 €
Charges exceptionnelles	100 €	0	Recettes financières	0	1.22 €
Total dépenses réelles	284 731.57 €	224 485.53 €	Autres recettes	320 €	897.71 €
Opération d'ordre	0	87.00 €	Total recettes réelles	358 977.89 €	394 815.79 €
Virement à la section d'investissement	48 707.32 €	93 528 €	Produits (écritures d'ordre entre sections	0	0
Total général	358 977.89 €	318 100.53€	Total général	358 977.89 €	394 815.79 €

Écart dépense + 40 877.36

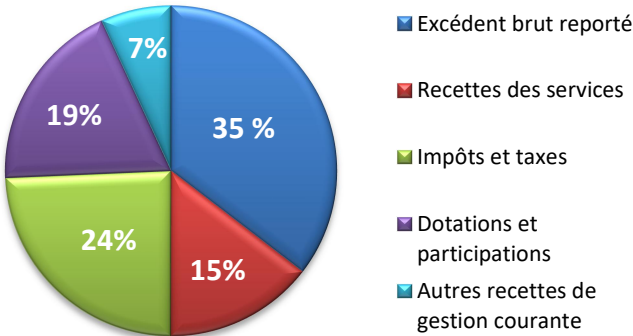
Écart recette -35 837.90

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025 :

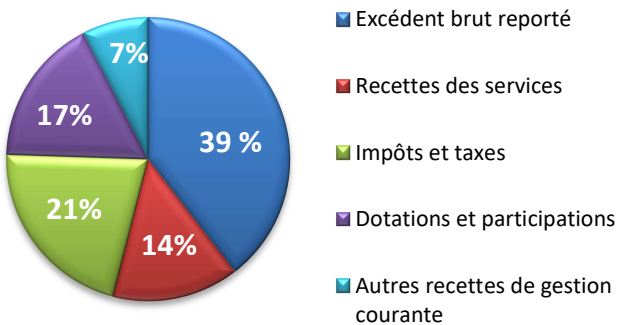
Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux recettes des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (affouage, loyers, location de salle..), à la vente de Bois..

Les prévisions de recettes pour l’année 2025 sont revues à la baisse par rapport à l’année 2024, du fait de la diminution de l’excédent de résultat de l’année passée, à noter : L’excédent reporté varie en fonction du résultat d’exercice chaque année.

Recettes de Fontionnement 2025



Recettes de Fontionnement 2024



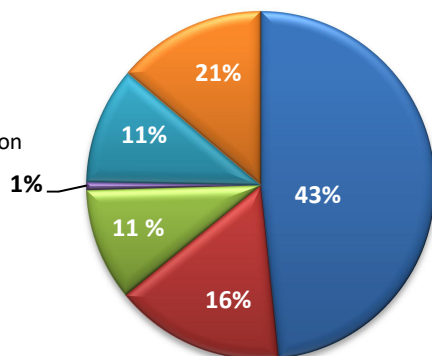
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025 :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal (1 secrétaire, 1 agent d’entretien), les indemnités versées aux élus, l’entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

A l’inverse des recettes, les prévisions se font au plus juste ou à la hausse pour éviter le manque de crédits budgétaires.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025

- Dépenses courantes
- Dépenses de personnel
- Autres dépenses de gestion courante
- Dépenses financières
- Alloc Comp.
- Virement à la section d'investissement



Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

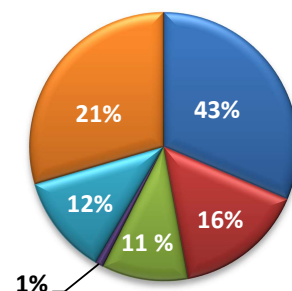
Publié le



ID : 070-217000561-20250411-DCM202512-DE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024

- Dépenses courantes
- Dépenses de personnel
- Autres dépenses de gestion courante
- Dépenses financières
- Alloc Comp.
- Virement à la section d'investissement



Pour 2025, l'enveloppe budgétaire prévisionnelle allouée aux dépenses de fonctionnement reste stable par rapport à 2024 à noter :

- diminution du virement vers la section d'investissement pour financer la réalisation des travaux d'investissement 48 707.32 € contre 93 441 € en 2024,
- augmentation des dépenses de personnel du fait de l'augmentation des cotisations de CNRACL, de la revalorisation du poste de secrétaire générale de mairie et de l'instauration du RIFSEEP pour l'employé de commune.
- Ce budget comporte également une prévision de dépense liée à l'annulation de loyers ou autres factures non récupérables (Admission en non-valeur- créances douteuses) en tout 8 500 € prévu contre 925 € réalisé en 2024.
- La gestion en directe des travaux de débardage pour mise en vente des lots de bois, 10 000 € prévus qui permettront de réduire les coûts facturés actuellement par les entreprises achetant les lots de bois, répercuté sur les recettes des ventes de bois à venir.
- 1200 € sont attribués aux subventions versées aux associations et familles.

PRINCIPAUX PROJET D'ENTRETIEN 2025	PRÉVU	DETAIL
Travaux amélioration énergétique des bâtiments	1 500 €	Remplacement des vannes thermostatiques (1471.31)
Travaux Forestiers	10 000 €	Débardage des bois pour mise en vente
Eclairage et plafonds mairie	3 120 €	Remplacement dalles plafond secrétariat et salle du conseil - Dalles Led et Isolation phonique

SECTION D'INVESTISSEMENT 2025 : équilibrée en dépenses et en recettes

DEPENSES	MONTANT	Réalisé 2024	RECETTES	MONTANT	Réalisé 2024
Déficit d'investissement reporté N-1	39 651.57 €	78 150.13 €	Virement de la section de fonctionnement	48 707.32 €	93 441 €
Remboursement Capital d'emprunts	18 000 €	17 298.10 €	FCTVA	14 392.68 €	2672.51 €
Immobilisations Chap. 20 Etudes Recherches	3 600 €	2 340 €	Excédent de fonctionnement (1068)	44 718.37 €	97 214.13 €
Immobilisations Chap. 21 Travaux Aménagements Matériel RAR inclus	51 566.80€	57 778.69 €	Emprunt Dépôts et Cautions	2 000 €	2 000 €
Cautions	2 000 €	€	Taxe aménagement	0 €	0 €
Immobilisations Chap.23	€	0 €	Subventions	5 000 €	14 955 €
Opérations d'Ordre	0 €	€	Opérations d'Ordre	0 €	87 €
Total général	114 818.37€	155 566.92 €	Total général	114 818.37€	115 915.35 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 :

Les dépenses d'investissement consistent en des programmes de travaux, d'achat de matériel sur le long terme, nécessaires au bon fonctionnement et à l'amélioration des services rendus à la collectivité.

Les prévisions de crédits pour la section investissement 2025 diminuent, de pair avec la diminution du déficit reporté.

Les bons résultats de l'exercice précédent permettent à la commune de poursuivre sa campagne de travaux :

Principale opération de travaux :

- Continuité des travaux d'aménagement des locaux de l'ancienne école pour accueillir les associations et réunions, la mise en conformité et l'accessibilité sont obligatoires pour y recevoir le public, les travaux s'échelonnent sur plusieurs exercices.
- 9 % des crédits prévus pour les travaux sont des reports de l'exercice 2024 (18 % en 2024)

Principaux projets d'investissements :

RESTES A REALISER EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2024		
Bois & Forêts	5 066.80 €	Travaux sylvicoles 2024
PROJET INVESTISSEMENTS 2025	MONTANT	DETAIL
SALLE DES FETES	3 000.00 €	Étude travaux rénovation
CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	600.00 €	certificat de dématérialisation des actes
BOIS ET FORETS	6 500.00 €	travaux sylvicoles 2025
AMENAGEMENT DE VOIRIE	15 000.00 €	Rénovation éclairage public - LED
INSTALLATION BATIMENT COMMUNAL	3 000.00 €	Porte de secours salle du Conseil
INSTALLATION DE VOIRIE	1 500.00 €	Panneaux historiques
MATERIEL / DIVERS	3 500.00 €	Outillage élagueuse - Illuminations
AMENAGEMENT - ANCIENNE ECOLE	9 100.00 €	Salle 1 : Isolation plafond et peinture
LOGEMENT COMMUNAUX	7 900.00 €	remplacement chaudière logement F5+ clôture
TOTAL PROJETS TRAVAUX INVEST. 2025	50 100.00 €	
TOTAL RAR ET PROJETS TRAVAUX 2025	55 166.80 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025 :

En l'absence de recours à l'emprunt, les recettes d'investissement sont principalement alimentées par l'excédent de la section de fonctionnement (*virement entre sections et excédent capitalisé*), les recettes de FCTVA (*récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement N-2*), les recettes de la taxe d'aménagement (*perçues lors de travaux d'aménagement ou de construction réalisés par les habitants et soumis à cette taxe*) et les subventions perçues par le département, la préfecture, ou autres associations (*FAFA-souvenir Français*).

Les recettes prévues sont relativement stables par rapport à 2024 :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Prévu 2025	Réalisé 2024	Réalisé 2023
	114 818.37 €	115 915.35 €	
EMPRUNT - Caution	-	460 €	-
FCTVA	14 392.68 €	2 673 €	4 730 €
Taxe Aménagement	-	527 €	565 €
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068	44 718.37 €	97 214.13 €	42 966.80 €
Virement section de fonction.	48 707.32 €	93 441 €	81 786 €
Subventions	5 000 €	14 955 €	369 €

VI. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

La dette correspond aux emprunts contractés par la commune, au nombre de 4.

Elle représente au 1^{er} janvier 2025 : 119 352.64 € soit 368 € par habitant

Ratio département 2022 : 536 € / Habitant Région : 549€ / Habitant National : 517 € / Habitant

Année	ORGANISME	Intitulé	Montant emprunt	Dette en capital au 31/12/2024	annuité pour l'exercice		Année de fin
					Capital	Intérêts	
2022	CRCA	TRAVAUX CIMETIERE	60 000	54 023.28	2 714.60	710.32	2042
1998	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	TRAVAUX LOGTS COMMUNAUX	51 832.67	10 508.74	1 755.96	399.33	2030
2010	CRCA	AMENAGEMENT SECURITE RD 20	120 000.00	43 497.39	7 118.90	1 033.30	2030
2011	CRCA	REFECTION BORDURES TROTTOIRS	75 000.00	11 323.23	6 370.13	371.63	2026
TOTAL			255 000	119 352.64	17 959.59	2 514.58	
					20 474.17		

La commune est également cautionnaire de l'emprunt contracté en 2022 par la commune de Baulay pour un montant de 22 500 € sur 5 ans.

IV. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Depuis la suppression progressive de la taxe d'habitation en 2021, c'est la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui est devenue le nouveau taux de référence pour la commune.

Depuis 2023, le taux de la taxe d'habitation est de nouveau voté par les collectivités mais ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, le taux est celui figé depuis 2019.

Aucune augmentation d'impôt n'est envisagée en 2025, la commune maintient les taux de 2024 à savoir :

- Foncier bâti : 38.74 %
- Foncier non bâti : 29.52 %
- Habitation : 7.10 %

Total des produits attendus et perçus	Prévision 2025	Perçu 2024	Perçu 2023
TFB- TFPNB- TH	70929	68816	65956
dont compensation ou TH	2 521	2485	2692
Allocations compensatrices	1 264	1 257	1 247
FNGIR	6 775	6 775	6 775
Total fiscalité directe locale	78 968	76 848	73 978

Ces montants sont revalorisés chaque année, ils varient en fonction des bases d'imposition notifiées par la Direction Générale des Finances Publiques sur lesquelles s'appliquent les taux votés par la commune. Soit une augmentation de 0.74 % des recettes.

Fait à Baulay, le 11 avril 2024

Le Maire,
Frédéric GERARD



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Annexes

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1 :

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.